

DELIBERATION N°121

Portant avis sur le projet d'arrêté relatif aux
modifications, suspensions et retraits des AECM
pour non-paiement des CPO

Vu le Code Rural et de la Pêche maritime, et notamment ses articles L 912-6 et suivants
et R.912-101 et suivants, notamment l'article R.912-102

LE CONSEIL DÉCIDE :

Article unique

Le conseil du CNC rend un avis positif au projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 6 juillet 2010
relatif aux modifications, suspensions et retraits des autorisations d'exploitation de cultures
marines.

Paris, le 13 novembre 2018

Le Président du Comité National de la Conchyliculture

Philippe LE GAL

